

Le collectif unitaire national qui s'est constitué pour lutter contre l'avant projet de loi sur la « prévention de la délinquance » poursuit sa mobilisation. Chaque professionnel doit adresser cette charte à son employeur. Ce texte est destiné à affirmer notre détermination et à organiser la solidarité que nous devons mettre en œuvre si les personnels étaient victime de répression, du fait de l'application du mot d'ordre de résistance.

CHARTRE DE RESISTANCE A LA DELATION

Nous, professionnels du champ social, médico-social et éducatif refusons de participer à la stigmatisation des populations. Nous concevons nos missions dans le respect des droits fondamentaux et revendiquons pour tous l'égalité de droits et de traitements sur l'ensemble du territoire.

A ce titre

- Nous exigeons l'abandon de l'avant projet de loi sur la prévention de la délinquance.
 - Nous refusons dès à présent d'appliquer les dispositions inscrites dans les protocoles, conventions et contrats de travail déjà mis en place dans certains départements, qui obligent les travailleurs sociaux à rendre publiques des informations confidentielles reçues dans le cadre d'une relation de confiance, garantie par leur déontologie professionnelle.
- Il est hors de question de considérer toute personne en difficulté sociale, éducative ou matérielle comme un délinquant potentiel.**

Dans un des pays dont la puissance économique pourrait permettre d'autres choix, les politiques actuelles génèrent des régressions sociales sans précédent. Pour faire respecter les droits des personnes et répondre à leurs besoins il est indispensable de recourir à des professionnels formés, qualifiés et reconnus dans leurs compétences.

- Nous refusons l'obligation de délation qui anéantit toute politique de prévention et d'accompagnement des personnes.
- Nous refusons tout amalgame entre le champ du social, de l'éducatif, de la santé et le champ du répressif et du sécuritaire.
- Nous refusons catégoriquement toute action commune comme toute formation qui entraîneraient une confusion des interventions et la perte du sens de nos métiers.

Le travail social ne peut se faire sans une politique sociale ambitieuse : priorité nationale du logement, protection sociale, travail, éducation, santé ...Il faut également donner aux professionnels de ces secteurs des moyens de remplir toutes leurs missions.

- Nous réaffirmons notre volonté de ne pas faire entrer ces secteurs dans le domaine de la marchandisation tel que le propose le MEDEF.
- Nous résisterons à la mise en place de ces projets et nous appelons à la désobéissance en refusant demain d'appliquer les dispositions contenues dans l'avant projet de loi et dès aujourd'hui celles contenues dans les conventions et protocoles déjà en vigueur.

Les signataires de ce texte s'engagent à être solidaires des professionnels qui subiraient toutes formes de répression. Dès à présent nous organisons un réseau de vigilance.

Nous appelons à la mobilisation pour lutter contre ce projet de société qui criminalise les pauvres, les jeunes et toutes personnes « dites » en difficulté.